

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 17

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 15

L'an deux mil vingt, le vendredi 31 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 24 janvier 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H. – M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M. – M. ALLARD M. – Mmes. DUBREUIL C. – WIECZORECK C. – HOSTEIN M. - M.M PIERRE DIT TREUILLER M. – DUDZIAK B. –TROUILLON L. – NORMANDIN F– Mme. DIEU C. –M. MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : M. CREPIN R. (absent) –Mme. DORSO M. (absente) – Mme. GOBBI P. (excusée ayant donné procuration à M. ALLARD.M).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. DUDZIAK Bernard, conseiller municipal a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2019.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur la séance du 06 décembre 2019 :

ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Bordelaise et de la Gironde.

Il avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, la possibilité de réaliser une étude du système de chauffage de la Mairie afin de l'optimiser et de basculer sur un système basé sur des énergies renouvelables plutôt que sur les énergies fossiles utilisées actuellement (chaudières fioul). Le coût de cette étude devrait être supporté par La Cali par le biais d'une convention entre La Cali et l'ALEC dont bénéficierait l'ensemble des communes membres.

Loi Egalim : La commune continue l'introduction de repas végétarien au restaurant scolaire et propose dorénavant 1 repas par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Le journal interne du SDIS 33 « Fil Rouge » :

- Année 2019 marquée par la mobilisation pour la défense du service public d'incendie et de secours sur le plan social avec un mouvement national ;
- Plus de 137 000 opérations au cours des 12 derniers mois soit plus de 350 par jour en moyenne

Communiqué de presse du groupe Ceva Santé Animale afin d'officialiser l'achat d'un terrain de La Cali sur la zone économique du Dagueys à Libourne. En constant développement depuis sa création en 1999, Ceva Santé, 1^{er} laboratoire vétérinaire de France a décidé de construire un projet ambitieux autour du lac des Dagueys tout en modernisant son site actuel avec la création d'un campus. Le projet s'inscrira dans une démarche d'écoconstruction et fera l'objet d'un concours d'architectes.

Information du Conseil Départemental de la Gironde, réuni en séance plénière le 18 novembre 2019 afin d'adopter une motion en faveur du respect de l'autonomie fiscale du département et de la libre administration des collectivités.

Lors du dernier congrès de l'Assemblée des Départements de France, les Présidentes et Présidents de Départements ont exprimé leur refus du projet de réforme fiscale imposé par le Gouvernement.

Lettre en date du 30 décembre 2019 de M. DUSSOPT Olivier, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics concernant la suppression de la taxe d'habitation. Elle sera supprimée, pour les résidences principales, sans création ou augmentation d'impôt.

Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Information de l'INSEE : le chiffre de la population de la commune au 1^{er} janvier 2020 est de 1683 habitants.

Magazine « Les chasseurs de Gironde » :

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la FNC s'est tenue les 22 et 23 octobre 2019, dans un contexte historique de mise en place de la réforme de la chasse française, liée notamment à l'augmentation significative des dégâts de sangliers et l'indemnisation qui en découle avec la difficulté pour certaines fédérations de continuer à payer.

SYNDICATS :

SIEPA DU NORD LIBOURNAIS :

- Rapports de visite des installations – Année 2019 – :
 - Service eau potable
 - Service assainissement collectif.

- Courrier en date du 08 janvier 2020 relatif à la loi « engagement dans la vie publique locale et la proximité de l'action publique » : le syndicat, inclus en totalité dans le périmètre de La Cali continuera d'exister et de fonctionner durant une période théorique de 6 mois.

SDEEG :

Rapport de contrôle – Année 2018 – :

Dans le cadre de son devoir de contrôle du délégataire (ENEDIS), le SDEEG a souhaité analyser la qualité de l'énergie distribuée ainsi que les modalités de déploiement du compteur Linky. A ce titre ENEDIS fait état de 171 000 compteurs posés en 2018, soit 39% du parc total de compteurs sur le territoire syndical.

Le taux de réclamation concernant Linky rapporté au nombre de compteurs posés s'élève à 0,53%.

SAGE ISLE DRONNE :

Le 13 novembre 2019, la Commission Locale de l'Eau a validé les documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Une phase de consultation administrative du projet se déroulera jusqu'au 08 avril 2020. L'ensemble des documents est consultable sur le site internet : www.sage-isle-dronne.fr

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2020-01-001 : CONTRAT DE PRÊT A USAGE ENTRE MME LOIRIT ET LA COMMUNE : PRÊT COMMODAT

D.2020-01-002 : DEMANDE D'ADHÉSION AU S.I.V.U. DU CHENIL DU LIBOURNAIS DE LA COMMUNE DE MONTAGUDIN

D.2020-01-003 : SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DES FÊTES A L'OCCASION DE LA FÊTE LOCALE 2020

D.2020-01-004 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT DE PRÊT A USAGE ENTRE MME LOIRIT ET LA COMMUNE : PRÊT COMMODAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une maison à usage d'habitation située 16 rue Laguirande (parcelle cadastrée section AB n° 113) suivant un acte notarié reçu en l'étude de Maître GUILHOT, Notaire à Coutras, le 27 novembre 2018 ;

Considérant que par courrier en date du 09 avril 2019, Madame LOIRIT née KENGNE Irène, demeurant 6 rue George Sand, résidence du Tilleul à Saint Denis de Pile a fait une proposition d'achat de ce bien ;

Considérant qu'en accord entre les deux parties, la commune souhaite autoriser l'occupation de ce bien dans l'attente de la signature de l'acte de vente ;

Il convient de régulariser administrativement cette situation par la signature d'un bail commodat dans l'optique de confirmer et régulariser l'occupation à titre gratuit du bien jusqu'à sa vente conformément aux articles 1874 et suivants du Code Civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage pour le bien désigné ci-dessus.

DEMANDE D'ADHÉSION AU S.I.V.U. DU CHENIL DU LIBOURNAIS DE LA COMMUNE DE MONTAGOU DIN

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 -modifié successivement les 1er octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015, 2 décembre 2015 et 9 février 2017 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE et 122 à ce jour,

Vu la délibération en date du 8 novembre 2019 par laquelle la commune de MONTAGOU DIN sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 20 décembre 2019 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de MONTAGOU DIN.

SUBVENTION A LA SOCIETE DES FETES A L'OCCASION DE LA FETE LOCALE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1000€ à la société des fêtes pour l'achat du feu d'artifice pour la fête locale 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la réorganisation des services nécessite la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE

- De créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à compter du 01 février 2020,
 - Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 30 heures 30, - il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,
 - La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention :

- Association française des sclérosés en plaques ;

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime ;

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'ensemble de ces requêtes.

Réunion CALIBUS organisée dans les locaux de la mairie par La Cali

Point information afin de répondre aux interrogations des habitants concernant la mise en place du réseau de transport CALIBUS.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde du 12 décembre 2019 :

- Présentation :

Créé en 1937, le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) est administré par un Conseil Syndical et un Bureau de 43 membres. Il exerce plusieurs compétences dans les domaines suivants :

- La distribution publique d'électricité,
 - L'éclairage public,
 - Les travaux de génie civil de télécommunication,
 - Les économies d'énergie,
 - Les énergies renouvelables,
 - Le gaz,
 - L'achat d'énergies,
 - Les infrastructures de charge pour véhicules électriques,
 - L'urbanisme,
 - La Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- Son rôle
 - Organiser le service public d'électricité,
 - Veiller au respect du contrat par le concessionnaire ENEDIS,
 - Répondre aux attentes des collectivités et des citoyens consommateurs.
- Son projet de budget 2020 se présente ainsi :
 - Section de fonctionnement : 17 838 451 €
 - Section d'investissement : 34 981 600€

Compte-rendu de l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Saint-Philippe d'Aiguilhe :

- Election d'un nouveau président : Monsieur FENELON,
- Le programme d'éclairage public s'élèvera à 1 million d'euros en 2020,
- 500 000 euros seront consacrés au programme d'énergie électrique et 400 000 euros en cas d'aléas climatiques majeurs.

Compte-rendu de l'assemblée générale du S.I.V.U. du chenil du Libournais

Un généreux donateur a fait don de la somme de 246 308€. L'utilisation de ces fonds sera étudiée lors de la prochaine assemblée générale.

Voirie :

Il nous est signalé la chute d'un poteau télécom au lieu-dit Boucherie.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 28 février 2020.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,